



## 57<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 4 – Débat général

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

24 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Deux jours après l'adoption du Pacte pour l'Avenir et l'humanité paraît s'éloigner plutôt que se rapprocher de l'avenir qui y fut esquissé. Après avoir dévoré la **Bande de Gaza**, la guerre au Moyen-Orient menace d'engloutir le **Liban** ; le **Soudan** s'engouffre de plus en plus dans le conflit, avec El-Fasher saccagée par les Forces de soutien rapides ; la situation au **Myanmar** est « en chute libre » depuis des mois ; **Haïti** reste aux prises de bandes criminelles ; les forces russes continuent de pilonner **l'Ukraine** de plus belle. Aux quatre coins du monde, les conflits armés déchirent des sociétés entières et notre dispositif multilatéral semble incapable de les arrêter.

Le chapitre consacré à la paix du **Pacte pour l'Avenir** nous fournit une foulée de pistes à suivre ; nous devrions redoubler d'efforts au niveau du Conseil des droits de l'homme pour compléter l'action des autres organes de l'ONU. Le Haut-Commissaire pourrait par exemple faire usage encore plus souvent de son pouvoir de porter les situations graves à l'attention des membres du Conseil, comme le demande la **résolution 45/31**, y compris entre les sessions ordinaires. Ce Conseil devrait aussi se doter d'un **cadre d'évaluation sur base de critères objectifs** pour déterminer si une situation géographique mérite son attention : nous y reviendrons lors du débat général sous le point 5. Enfin, le **cadre d'analyse du Secrétaire général pour la prévention d'atrocités criminelles** devrait être employé de manière plus systématique par les procédures spéciales ou les mandats d'enquête, comme l'ont fait jadis la Commission d'enquête pour le **Burundi** et la Commission d'experts sur **l'Éthiopie**.

La session actuelle du Conseil verra la présentation de résolutions visant à renouveler sept mandats spécifiques à des pays **sous les points 2 ou 4** : tous ces mandats restent nécessaires et nous encourageons les pays concernés à coopérer volontairement et pleinement avec les titulaires des mandats et le Haut-Commissariat pour une sortie de crise.

Nous encourageons aussi fortement les co-auteurs de la résolution sur le **Yémen** de prévoir un dialogue interactif sur la situation au pays. Enfin, la persécution systématique pouvant être décrite comme apartheid fondé sur le genre qui étouffe les femmes et les filles en **Afghanistan** n'épargne pas non plus les hommes et les garçons. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de normalisation avec le régime des Taliban.

Je vous remercie de votre attention.

(405 mots – 2m30s)